



Restrictions de Stationnement et de Circulation

Passage du Relais de la Flamme Olympique

En raison du passage du relais de la flamme olympique sur Joinville-le-Pont et le Val-de-Marne le **21 juillet prochain**, des restrictions temporaires de stationnement et de circulation seront mises en place. Veuillez prendre note des éléments suivants pour planifier vos déplacements et éviter toute gêne.

● INTERDICTION DE STATIONNEMENT

Le stationnement des véhicules de toute nature est interdit du 15 juillet 2024 à 8h au 21 juillet à 16h, comme suit :

- sur l'ensemble des stationnements **avenue du Président J.F Kennedy**,
- sur l'ensemble des stationnements de la **rue Jean Mermoz** (du côté montant uniquement),
- sur les places de stationnement du pont de Joinville,
- sur la place de livraison au droit du 1, et sur 4 places de stationnement, **soit 20 m au droit du 2 avenue Henri Vel Durand**.

Le stationnement des véhicules de toute nature est interdit du 19 juillet 2024 à 20h au 21 juillet à 16h, comme suit :

- sur l'ensemble des stationnements de la **rue de Paris**.

Le non-respect de l'interdiction de stationner sera considéré comme un stationnement gênant au titre de l'article R 417-10 du code de la route. Les véhicules laissés en stationnement seront immédiatement retirés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L 325-1 et L 325-2 du code de la route.

La Place du 8 mai 1945 est mise à votre disposition pour y stationner à partir du jeudi 18 juillet après le marché, jusqu'au dimanche, sans limitation de durée.

L'accès le dimanche 21 juillet se fera par le cheminement suivant : Rue de la République > rue du Viaduc > rue du pourtour des écoles.

● INTERDICTION DE CIRCULATION LE 21 JUILLET 2024

La circulation des véhicules de toute nature est réglementée, le 21 juillet 2024 de **6h à 16h**, comme suit :

Circulation interdite à l'exception de la caravane du relais de la flamme olympique, des véhicules de secours, de Police et municipaux, sur le parcours de la flamme olympique, soit **quai de la Marne, rue Jean Mermoz, Rue de Paris, avenue du Président J.F. Kennedy et avenue Pierre Mendès France à Joinville-le-Pont**.

La circulation est également interdite sur **l'avenue Jean Jaurès, la rue Chapsal depuis le Carrefour de Beauté, la RD4 jusqu'à la route de la pyramide et sur l'avenue de l'Europe**. Pendant la durée de ces interdictions les véhicules seront déviés par les voies adjacentes ou seront interdits à la circulation jusqu'à la fin du passage du relais de la flamme olympique.

- ▶ Les intersections seront fermées.
- ▶ L'ensemble des sorties de garage sera interdit.
- ▶ Transport en commun : Les itinéraires des bus et autres transports publics seront modifiés.

▶▶ CONSEILS AUX RIVERAINS ET VISITEURS

- **Planifiez à l'avance** : Prenez en compte les restrictions de circulation, à Joinville mais également dans les communes alentours, pour planifier vos déplacements ou les reporter.
- **Profitez des animations** : La Ville propose de nombreuses festivités, concerts, animations, initiations et bal... Restez sur place pour en profiter !
- **Transport Public** : Privilégiez les transports en commun ferrés lorsque cela est possible.
- **Sécurité** : Respectez les consignes de sécurité et les indications des forces de l'ordre et des agents présents sur le parcours.
- **Urgence** : En cas d'urgence, contactez les services de secours.

Merci de votre compréhension pour le bon déroulement de cet événement exceptionnel.

Retrouvez tous les éléments sur le plan au dos. Pour plus d'informations, consultez le site Internet de la Ville. www.joinville-le-pont.fr

PLAN DE RESTRICTION

- Interdiction de stationner du 15 juillet à 8h au 21 juillet à 16h
- Interdiction de stationner du 19 juillet 2024 à 20h au 21 juillet à 16h
- Interdiction de circuler le 21 juillet de 6h à 16h
- Stationnement possible à partir du jeudi 18 juillet après le marché, jusqu'au dimanche, sans limitation de durée.

